

Réf : DCM/2023-05/5.5/09-03

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	26

Date de la convocation : 03/02/2023

Notifiée aux élus le : 03/02/2023

Date de l'affichage : 03/02/2023

OBJET :

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR DÉLÉGATION DE
POUVOIR**

SÉANCE DU JEUDI 09 FÉVRIER 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le NEUF FEVRIER à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 03 février 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUULET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Olivier BERTRAND à Carine VANDERBISTE, Cédric BONATO à Joachim RAMS
Josiane ROSIER-DUFOND à Gilles TRAUULET

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Marielle NEPOTY, Maryline POUGENC,
Stéphane PIGNAN

SECRETARIE DE SÉANCE : Gilles TRAUULET

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020, M. le Maire présente les décisions prises depuis la séance précédente, dans les modalités prévues par les textes. Il rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote.

Il est rappelé que l'ensemble des décisions exposées ci-après sont consultables, dans leur intégralité sur le site de la ville : <http://www.ville-aigues-mortes.fr/>

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

2022 :

- 79 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION VALORISATION DE LA FONCTION D'ACCUEIL ET RÉFÉRENT FAMILLE 2023
- 80 ATTRIBUTION DE CONCESSION CINÉRAIRE FRÉRION ÉPOUSE LASNE
- 81 ERREUR - NON ATTRIBUÉ

- 82 AVENANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN MANÈGE DE TYPE CARROUSSEL
- 83 AVENANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU PETIT TRAIN TOURISTIQUE
- 84 MARCHÉ DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES
- 85 MODIFICATIONS DES TARIFS – MARCHÉS HEBDOMADAIRES
- 86 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE 2023 – ANNULÉE PAR LA DÉCISION 2023-9
- 87 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL - ANNULÉE PAR LA DÉCISION 2023-10
- 88 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES ÉTUDES HYDRAULIQUES VISANT À LA PRÉSERVATION DE ÉTANG DE LA MARETTE – ANNULÉE PAR LA DÉCISION 2023-8
- 89 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS TOURISTIQUES 2023 SOUS L'INTITULÉ "ANNÉE EN CAMARGUE"
- 90 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIELS VISANT À LA PROMOTION DU TOURISME SUR LE TERRITOIRE
- 91 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS D'ARTISTE RELATIF À LA CRÉATION DE VITRAUX DANS LA CHAPELLE DES CAPUCINS
- 92 DEMANDE DE SUBVENTION CONFERENCE DES FINANCEURS

2023 :

- 1 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE M. BOURGUET – ANNULÉE PAR LA DÉCISION 2023-4
- 2 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE M. BONIFAS- ANNULÉE PAR LA DÉCISION 2023-5
- 3 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION CINÉRAIRE M. LAURIE – ANNULÉE PAR LA DÉCISION 2023-6
- 4 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE M. BOURGUET
- 5 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION FUNÉRAIRE M. BONIFAS
- 6 RENOUELEMENT ATTRIBUTION DE CONCESSION CINÉRAIRE M. LAURIE
- 7 INDEMNITE TRANSACTIONNEL SINISTRE M. ESPUCHE
- 8 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES ÉTUDES HYDRAULIQUES VISANT À LA PRÉSERVATION DE ÉTANG DE LA MARETTE

- 9 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE 2023
- 10 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL ET DE REQUALIFICATION PAYSAGÈRE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 1er mars 2023

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN



Résultats du vote :

Délibération 2023- 05	Compte-rendu des décisions prises par délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire	Cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote
--------------------------	---	--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication